

NATAÏS a adhéré depuis 2008 au Pacte Mondial des Nations Unis. Monsieur Michael EHMANN, président de NATAÏS, soutient et ré-affirme son engagement pour 2010 envers les dix principes du Pacte Mondial, répartis dans les domaines des droits de l'homme, des droits du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Notre volonté est toujours aussi forte de faire progresser ces principes dans notre domaine d'influence et depuis 2 ans nous les avons intégrés dans notre stratégie, notre culture commerciale et nos modes opératoires. Nous avons utilisé ces 10 principes comme fondations pour établir un plan d'actions sur les 5 prochaines années. Le suivi de ces actions nous permettra d'évaluer nos progrès chaque année.

	Notre engagement	Nos premiers résultats 2008-2009	Notre plan d'actions 2008-2012
Droits de l'Homme			
1	Les entreprises doivent promouvoir et respecter les droits de l'homme reconnus sur le plan international.	NATAÏS favorise les relations solides, transparentes et pérennes avec ses fournisseurs, sous traitant et autres partenaires avec un engagement clair sur ce principe : nous avons revu et amélioré notre questionnaire qualité de référencement fournisseur en y intégrant les 10 principes du pacte mondial. Nous avons multiplié par 5 la diffusion de ce document afin de sonder 50 sociétés. 100% des 50 sociétés sondées ont répondu à notre questionnaire et s'engagent sur ces principes. Sans cet engagement ces sociétés n'auraient pas été référencées chez NATAÏS.	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer régulièrement au comité d'entreprise, délégation du personnel et de nos salariés notre engagement. • S'assurer que tous nos fournisseurs, sous traitants et autres partenaires actuels respectent les droits de l'homme et communique en toute transparence. • Intégrer ce critère pour tout nouveau référencement d'un partenaire. Tout écart à ce principe induit une procédure de déréférencement.
2	Les entreprises ne doivent pas se faire complices de violations des droits fondamentaux.		
Normes du travail			
3	Les entreprises devraient respecter l'exercice de la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective.		<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le dialogue, l'écoute, les démarches participatives auprès du personnel, comité d'entreprise, délégués du personnel et autre tierce partie. • Favoriser l'emploi et l'intégration pour tous (jeunes, seniors, handicapés ...).
4	Élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire.		
5	Abolition effective du travail des enfants.		
6	Élimination de la discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession.		
Environnement			
7	Promouvoir une approche prudente des grands problèmes touchant l'environnement.	<p>Structuration de notre tri sélectif avec voies de valorisation déterminées pour tous nos déchets : nous avons réalisés une étude pour référencer tous nos types de déchets ainsi que les volumes annuels de chacun. En fonction de cela et avec l'aide de notre prestataire spécialiste des déchets nous avons choisi des moyens de collecte adaptés : bennes vrac pour les ordures ménagères, caisson compacteur pour le plastique et le carton et silos de stockage dédiés pour le maïs oisellerie (issu de notre activité de tri). Cette démarche s'est accompagnée en interne de la suppression de tous les sacs plastiques de collecte, de l'achat de bacs plastiques ré-utilisables et d'un chariot élévateur avec système de retournement pour faciliter l'enlèvement. Notre bilan est positif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour le carton et le plastique: 42 tonnes en 2008 et 49 tonnes en 2009. - 100% du maïs oisellerie est valorisé: 479 tonnes valorisées en alimentation animale en 2009. <p>Suppression de l'utilisation d'insecticides de contact (Matière active Deltaméthrine) pour nos produits stockés : notre président a décidé fin 2008 la suppression de ce type de produit afin de privilégier des moyens de lutte sans résidus. En 2008 2500 litres utilisés, en 2009 0 litre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diminuer notre impact environnemental au travers de projet d'éco conception (emballages, nouveaux produits innovant, travaux neufs...). • Continuer à progresser dans le domaine de l'agriculture durable. • Favoriser l'approvisionnement local.
8	Prendre des initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables.		
9	Encourager la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.		
Lutte contre la corruption			
10	Les entreprises sont invitées à Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.		<ul style="list-style-type: none"> • Continuer notre démarche de partenariat à long terme (transparence, légalité, respect)